

420 signalements citoyens

40 initiatives positives

100 actions réalisées

136 citoyens sentinelles

- **38%** Dépôts sauvages de déchets
- **33%** Abandon de véhicules hors d'usage
- **5%** Déversements de substances
- **2%** Défrichements à caractériser
- **2%** Installations diverses et ouvrages

- **64%** Centre Littoral
- **21%** Savanes
- **9%** Ouest guyanais
- **6%** Est guyanais

REJOIGNEZ LE RESEAU SENTINELLES

Téléchargez l'application



Ou signalez directement sur le site sentinellesdelanature.fr rubrique «signaler»

CONSULTEZ LE BILAN 2022

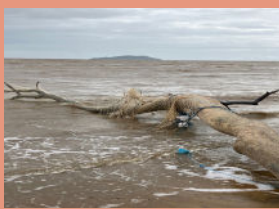
Les chiffres clés et les temps forts de l'année 2022 disponibles [ici](#)

BILAN 2022 : SENTINELLES DE
LA NATURE EN GUYANE



Signalements du mois à la loupe

DES FILETS ABANDONNES



Des signalements en lien avec la pêche ont été reçus sur la plateforme Sentinelles de la Nature. Deux cas notamment de filets installés sur les plages de Rémire Montjoly et de Kourou.

Il est interdit de poser un filet depuis la plage selon le code de la pêche maritime. Il est possible de le signaler au CROSS (Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage Antilles-Guyane) au numéro suivant : 196.



INITIATIVES POSITIVES

La distillerie artisanale guyanaise SLAM utilise des biodéchets pour la création de ses produits. Une gamme complète est proposée : hydrolats et huiles essentielles de Guyane.



AN NOU ALÉ est une application qui permet de mettre en contact des conducteurs et des passagers qui désirent faire du covoiturage de longue distance sur l'ensemble du territoire guyanais.

« Piti, piti, toti ka monté montangn »

VISITE DE FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT (FNE) EN GUYANE



Une délégation du réseau d'associations France Nature Environnement s'est déplacée en Guyane en janvier 2023 : durant sept jours, le vice-président de FNE et deux salariés du lien fédéral ont pu rencontrer les trois associations fédérées de Guyane Nature Environnement (Kwata, Sepanguy et GEPOG). Cette visite a été l'occasion de parler des enjeux environnementaux en Guyane, et de l'importance des sites naturels. Plusieurs rencontres avec les acteurs du territoire ont également permis de mettre en avant le fonctionnement fédéral du réseau et de sensibiliser sur le rôle des associations de protection de la nature et de l'environnement (APNE).

FOCUS SUR LA POLLUTION LUMINEUSE

Point réglementaire et cas des tortues marines en Guyane

L'émission de lumière artificielle a plusieurs impacts : elle est très énergivore, nuit à la faune, et peut impacter la santé (réduction de la production de mélatonine, troubles du sommeil...). En cas de danger ou troubles excessifs causés aux personnes et/ou à l'environnement, les émissions de lumières artificielles peuvent être limitées (L. 583-1 du Code de l'environnement). Il est également possible de modifier le type de lumière pour des raisons environnementales.



Les prescriptions pour prévenir la pollution lumineuse portent sur plusieurs aspects* :

- temporels (heure spécifique pour éteindre les lumières)
- spatiaux (sites sensibles)
- techniques (type de lumière)

En Guyane, les éclairages artificiels à proximité des sites de ponte mettent en danger les tortues marines qui sont désorientées, s'épuisent et peuvent même se retrouver sur la route. Un arrêté ministériel** interdit « la perturbation induite par des nuisances lumineuses » pour les tortues marines.

L'association Kwata préconise l'utilisation de lumières rouges sur les lampadaires publics proches des sites de pontes et demande aux particuliers d'être vigilants sur l'utilisation d'éclairage dans leur espaces extérieurs. La commune de Rémire Montjoly a modifié deux lampadaires proches des plages.

Une 100aine de tortues meurt en cherchant leur trajet vers la mer chaque année

* se référer à l'arrêté ministériel du 27 décembre 2018.

** se référer à l'arrêté ministériel du 10 novembre 2022.

**Vous aussi, contribuez à la préservation de notre environnement.
Rejoignez le réseau Sentinelles de la Nature en Guyane**



NOUVEAU : rejoignez le
groupe whatsapp des
Sentinelles de la Nature
en écrivant au numéro :
06 94 27 14 25